



HAL
open science

Villes, menace atomique et secret d'État. Union soviétique, 1956

Eric Le Bourhis

► **To cite this version:**

Eric Le Bourhis. Villes, menace atomique et secret d'État. Union soviétique, 1956. Genèses. Sciences sociales et histoire, 2016, Excellences corporelles, 103 (2), pp.139-159. halshs-01383287

HAL Id: halshs-01383287

<https://shs.hal.science/halshs-01383287>

Submitted on 18 Oct 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

VILLES, MENACE ATOMIQUE ET SECRET D'ÉTAT. Union soviétique, 1956

(Version provisoire)

Eric LE BOURHIS

En 1956, le Kremlin engage une politique de « déconcentration¹ » urbaine en Union soviétique. L'industrie et l'habitat doivent être dispersés. Des villes-satellites doivent être édifiées dans la périphérie des grandes villes. Peu de chercheurs se sont intéressés à cette politique. Certains la présentent comme une entreprise de délocalisation industrielle et de contrôle de la croissance urbaine (Khorev 1975 : 86-87 ; Buckley 1995 ; Senjavskij 2003 : 100 ; Bohn 2008 : 47-49). D'autres mettent l'accent sur les villes-satellites (Colton 1995 : 477-478 ; French 1995 : 56-88). Ces travaux, ainsi que les publications spécialisées de l'époque, ignorent les questions de défense, pourtant placées au cœur du décret du Conseil des ministres du 15 juin 1956, qui définit cette politique. L'entreprise de « déconcentration » est en effet à la mesure de la perception de la menace nucléaire qui la guide : dorénavant, pour échapper aux effets dévastateurs d'une attaque nucléaire, les zones résidentielles doivent être éloignées de plusieurs kilomètres des usines classées et des grandes villes, perçues comme cibles. Si cette motivation est restée sous silence, c'est notamment parce que le texte de ce décret, classé « ultra secret », est resté jusqu'à aujourd'hui inconnu.

Comme tous les États modernes, l'État soviétique a fait du secret un outil de gouvernement et l'a renforcé pendant la guerre froide (Rosenfeldt 2009). Des règles de confidentialité strictes régissent l'activité de nombreuses administrations : les affaires étrangères, la défense mais également l'urbanisme à partir de 1948 (Le Bourhis 2015). Ces règles imposent de limiter les débats et de conserver un minimum de traces écrites. Pour étudier cette politique, les sources sont rares. Dans les archives du Conseil des ministres de l'URSS conservées à Moscou, le texte et les matériaux préparatoires à ce décret ne sont pas accessibles. Dans les archives d'administrations de l'architecture à Moscou et dans celles des administrations soviétiques régionales à Riga, des campagnes de déclassification ont rendu accessibles des documents qui se rapportent à l'élaboration et à la mise en œuvre de cette politique. Ces documents ne permettent pas de reconstituer l'ensemble du processus décisionnel. Mais, outre un éclaircissement sur le texte du décret, leur examen entraîne une réflexion sur deux points.

Premièrement, la préparation du décret implique la mobilisation de spécialistes de la ville, c'est-à-dire d'acteurs non militaires, dans le contexte de guerre froide. C'est « la Guerre froide ailleurs » ou « vue d'en bas » (Buton *et al.* 2014). L'analyse permet de dégager plusieurs imaginaires de guerre qui ont accompagné la participation de ces acteurs à la préparation du décret. Elle met en lumière le transfert de pratiques américaines en matière de défense passive, c'est-à-dire de protection des habitants en cas d'attaque.

Deuxièmement, ces acteurs se saisissent de la perception de la menace atomique et du secret d'État pour mener une politique urbaine. Celle-ci s'inscrit dans plusieurs contextes et perspectives : les politiques soviétiques de la ville (construction de logements, planification régionale, etc.), la guerre froide, le renforcement du secret d'État, mais également les réformes administratives du dégel khrouchtchévien. Il ne

s'agit pas ici de présenter tous ces éléments en détail ni de les hiérarchiser, compte tenu du manque de sources. Je propose plutôt d'étudier le jeu croisé de ces contextes ou, pour emprunter un terme proposé par Isabelle Backouche (2013), leur « tuilage » dans l'émergence de cette politique. La manière dont les acteurs replacent eux-mêmes la déconcentration urbaine dans ces contextes est variable, ce qui permet de faire des croisements inédits entre des domaines caractérisés pour cette période par des historiographies récentes et cloisonnées.

Cet article examine la politique soviétique de déconcentration urbaine de 1956 au travers de ces stratégies d'acteurs. Il soutient la thèse principale suivante. La politique de déconcentration urbaine n'est pas le seul résultat d'une paranoïa sécuritaire imposée à l'urbanisme par le Kremlin ou d'une instrumentalisation des questions de défense par des dirigeants de l'architecture. Le point de vue de ces derniers fait apparaître la perception d'une convergence entre objectifs de défense et de transformations des villes : c'est-à-dire que la déconcentration urbaine permet à la fois de rendre les villes soviétiques moins vulnérables et de les moderniser. Après une présentation du décret et de son inscription dans l'histoire de l'urbanisme soviétique, le premier temps de l'analyse porte sur la prise en compte des enjeux de défense par des spécialistes qui ont participé à la rédaction du décret. Dans une deuxième partie, la stratégie des dirigeants de l'architecture est examinée. Enfin, des éclairages sont portés sur la mise en œuvre du décret dans différentes villes durant l'année qui suit sa signature.

Le décret du 15 juin 1956

Le décret du 15 juin 1956 n° 816-455ss, que signent Nikolai Boulganine et Anatoliï Korobov, responsables du Conseil des ministres, s'intitule « Sur les dispositions techniques de défense antiaérienne locale (MPVO) pour la protection contre l'arme atomique² ». De 1932 à 1961, l'état-major de la « Défense antiaérienne locale » (MPVO), rattaché au ministère des Affaires intérieures (NKVD puis MVD), est la principale institution soviétique en charge de la défense passive. Le texte du décret (voir doc. 1a et 1b) est le produit d'une coopération entre cet état-major et deux administrations centrales : les comités de Construction et de Planification économique.

Document 1a. Première page du texte du décret du Conseil des ministres de l'URSS du 15 juin 1956 n° 816-455ss « Sur les dispositions techniques de défense antiaérienne locale (MPVO) pour la protection contre l'arme atomique » (LVA, 270-1c-2013 : 27). Cet extrait du décret est conservé à Riga où il a été déclassifié en 2003.

Document 1b. Première page du texte du décret du Conseil des ministres de l'URSS du 15 juin 1956 no 816 455ss. Traduction Eric Le Bourhis.

Document 1c. Couverture de la pochette dans laquelle est conservée le décret (LVA, 270-1c-2013 : 23).

Traduction du texte imprimé : [en haut à gauche] « SONT CATÉGORIQUEMENT INTERDITES : a) la réalisation de copies et d'extraits (ces documents sont distribués seulement par la direction des Affaires du Conseil des ministres de l'URSS) ; b) la prise de connaissance des documents secrets à consulter la correspondance secrète et ultra secrète. »

ULTRA SECRET

CONSEIL DES MINISTRES DE L'URSS

DÉCRET

[en haut à droite] « ULT. SECRET »

[au centre] « Sur les dispositions techniques de défense antiaérienne locale (MPVO) pour la protection contre l'arme atomique. Extrait du décret du Conseil des ministres de l'URSS du 15 juin 1956 n° 816-455ss »

Note. La double numérotation des pages traduit deux archivages successifs : l'un vraisemblablement en 1956, l'autre en 1970. Le document est sur les dispositions techniques de défense antiaérienne locale (MPVO) d'abrogation, pratique inhabituelle à en juger par les autres dossiers consultés dans ce fonds. Les différentes annotations manuscrites (portées sur cette page ainsi que les suivantes) indiquent la circulation du document entre différentes administrations au cours du mois de juillet 1956, puis des prises de connaissance plus ponctuelles, notamment à la fin des années 1960 (lors de l'élaboration d'une politique de développement des petites villes) et au cours des années 1970.

Figure 1. Carte des villes soviétiques listées dans l'annexe 1 du décret du 15 juin 1956 (réalisé par l'auteur avec le logiciel QGIS).

Afin de protéger la population et les grands centres administratifs et industriels du pays de l'arme atomique, le Conseil des ministres de l'Union des RSS DÉCRÈTE :

1. D'interdire la construction de nouvelles entreprises industrielles et l'extension de celles existantes dans les villes listées dans l'annexe 1 [souligné au crayon rouge], à l'exception des entreprises dont la construction est entamée sur la base de plans validés antérieurement et des constructions d'entreprises municipales et sociales liées aux services à la population de ces villes, d'entreprises des secteurs agro-alimentaire et de la construction.
2. D'établir que la construction de nouveaux logements dans les villes listées en annexe 1 doit être réalisée en priorité [souligné au crayon bleu] en dehors des frontières administratives municipales sous la forme de centres de population isolés.
3. De valider les normes relatives à la mise en œuvre de mesures d'aménagement et techniques de la Défense antiaérienne locale (MPVO) dans la conception et la construction dans les grands centres administratifs et industriels conformément à l'annexe 2. [...]

Les sept autres articles du décret ordonnent la construction d'abris antiaériens pour la population et précisent l'organisation administrative de la mise en œuvre du décret. Son annexe 1 établit une liste de quarante-six villes (voir fig. 1). Elle commence par Moscou et Leningrad, qui sont suivies par quarante-quatre autres localités classées par ordre alphabétique. Des normes d'urbanisme préparées par l'Académie d'architecture de l'URSS sont placées dans une annexe 2 de quarante pages. Pour éviter la propagation des incendies et faciliter l'évacuation des habitants, certaines de ces normes concernent l'aménagement de grands espaces verts, la rupture des fronts bâtis et l'élargissement des rues (leur largeur doit dépasser d'au moins six mètres la hauteur des bâtiments qui les bordent, douze sur les grands axes). Pour améliorer le camouflage du bâti, d'autres normes exigent la plantation d'arbres dans les cours et la limitation de la hauteur des immeubles de logements. On a toujours pensé que le choix d'immeubles de quatre ou cinq niveaux (les « *khrouchtchevki* ») dans les programmes de construction de logements collectifs à la fin des années 1950 avait été motivé par une optimisation des coûts et des délais des chantiers. Il apparaît que des considérations de défense ont également pesé. Pour ce qui nous intéresse, des normes d'écartement entre zones fonctionnelles sont imposées : les nouveaux quartiers résidentiels doivent être situés à plus de cinq kilomètres des usines classées et à plus de douze kilomètres des villes de catégorie 2 parmi celles listées en annexe (dont Kazan, Mourmansk, Novossibirsk, Riga, etc.). L'écartement requis pour les autres villes n'est pas précisé.

La mention « extrait » placée en tête du texte indique que les passages qui ne concernent pas les autorités lettones ont été retirés. En Lettonie, ce texte a été diffusé au début du mois de juillet 1956 comme en attestent les annotations qui figurent sur les pages de couverture (voir doc. 1c). En 1957 et en 1970, de nouvelles décisions secrètes du Conseil des ministres ont abrogé respectivement l'article 2 puis le décret dans sa totalité³.

La simple lecture de cet extrait autorise tout d'abord à dépasser les conjectures dont le décret a fait l'objet. Dans l'historiographie, les mentions du texte ne donnent ni son numéro, ni son intitulé, et ne l'inscrivent pas dans un contexte de défense. La première, publiée en 1975, ajoute Magnitogorsk et Riazan à la liste de villes concernées qui est conservée à Riga, mais ne cite aucune source. Elle évoque également des restrictions moins fortes, applicables à d'autres villes telles qu'Alma-Ata, Kemerovo ou Novokouznetsk (Khorev 1975 : 86-87). Ce point fait certainement l'objet d'articles retirés de l'extrait adressé aux dirigeants lettons. En outre, cet auteur suggère que le décret implique ou autorise le renforcement des restrictions de droits de résidence dans les villes concernées. En se fondant sur ce texte, d'autres travaux ont fait de cette suggestion une affirmation (Buckley 1995). La copie conservée à Riga n'invite pas à soutenir cette hypothèse.

La déconcentration urbaine comme politique soviétique de la ville

Le terme de « déconcentration » n'est pas employé dans le décret mais apparaît dans tous les documents préparatoires et dans les publications spécialisées de l'époque. L'action sur les villes qu'il recouvre associe

des mesures assez hétéroclites, qui font écho aux principes dégagés lors des congrès internationaux d'urbanisme organisés depuis l'entre-deux-guerres (hygiène, circulation, séparation des fonctions de la vie urbaine, etc.) et s'inscrivent de différentes manières dans l'histoire des politiques soviétiques de la ville.

Interdire la construction autour des grandes villes et créer des « centres de population isolés » : ces mesures rappellent les projets de « ceinture verte » et de villes-satellites qui ont des histoires très différentes en URSS. Dans les années 1920, ces projets étaient associés grâce à une émulation architecturale largement inspirée par l'urbanisme allemand notamment. La ceinture verte est érigée en principe essentiel du plan général de reconstruction de Moscou de 1935 (Essaian 2006 : 297) et se maintient comme modèle jusqu'aux années 1950 (Colton 1995 : 456). Mais les villes-satellites sont effacées du discours politique et des plans d'aménagement régional depuis les années 1930 pour différentes raisons (*ibid.* : 477), notamment des raisons idéologiques qui sont renforcées en 1948 – elles sont alors associées à l'Occident. Elles réapparaissent avec la politique de déconcentration, dans des publications spécialisées et des annonces qui les attachent au processus de déstalinisation engagé par Khrouchtchev (en juin 1955 lors du plénum du Comité central et en février 1956 lors du XX^e congrès du Parti communiste de l'URSS) : les villes-satellites ou spoutniks sont une des formes urbaines à privilégier dans la mise en œuvre des nouveaux programmes de construction de logements. Mais cette histoire de l'urbanisme soviétique est passée sous silence dans les discussions préparatoires au décret et dans ces annonces. La périphrase employée dans le décret pour désigner les villes-satellites (« centres de population isolés ») signale encore une difficulté dans les termes.

La volonté de contrôler l'urbanisation qui émane du décret l'inscrit dans une chronologie politique différente : celle du « dégrossissement⁴ » urbain des années 1930, politique mise en place sous Staline de limitation de la croissance urbaine grâce aux interdictions de construction industrielle dans quelques « très grandes villes » (Buckley 1995)⁵. Il s'agissait alors de délocaliser l'industrie vers les « fronts d'industrialisation » désignés à la fin des années 1920 à l'est du pays pour garantir le fonctionnement de l'industrie à l'arrière en cas d'attaque (Meerovič 2010). Les villes nouvelles de Magnitogorsk dans l'Oural et de Novokouznetsk dans le Kouzbass en sont les symboles. Dans les documents préparatoires au décret, cette législation d'avant-guerre est largement mise en avant.

Au premier abord, ces mesures paraissent contradictoires. Cela peut expliquer pourquoi l'historiographie a toujours présenté la politique de déconcentration comme le prolongement de mesures staliniennes (contrôle de l'urbanisation) ou comme un effet de la déstalinisation (villes-satellites). Pour comprendre comment ces mesures peuvent être conciliées, il ne faut pas perdre de vue deux éléments essentiels. D'une part, les architectes soviétiques n'ont pas cessé de concevoir des villes-satellites en dépit de l'interdit idéologique sous Staline. D'autre part, depuis les années 1930, la volonté de maîtriser l'urbanisation n'a pas fléchi mais la perspective d'action a changé. La croissance des villes de l'Est, précipitée par la guerre, paraît excessive. Surtout, la déconcentration n'obéit pas à un schéma global d'aménagement du pays : elle est pensée à l'échelle de chaque agglomération. C'est bien une nouvelle politique qui est mise en place en 1956. Elle se nourrit d'éléments issus du passé des politiques soviétiques de la ville en les adaptant.

Danger aérien et urbanisme

Entre danger atomique et souvenir des bombardements traditionnels

L'inscription de la politique de déconcentration urbaine dans une réflexion de défense se fonde sur une conviction : il est possible de limiter les dommages subis en cas d'attaque en adaptant les formes urbaines. C'est la ligne que donne l'ingénieur Sergueï Davydov, vice-président de l'Académie d'architecture, à ses collaborateurs pour rédiger les normes annexées au décret. Il est lui-même spécialiste des constructions souterraines en béton armé. En juin 1955, il déclare :

« L'esprit du décret du Conseil des ministres [...], c'est que les concepteurs comprennent de quels moyens d'attaque il est question, comment agir, comment obtenir, par le travail de conception de la ville, les pertes minimales, pour qu'il y ait moins de malheurs. En concevant et construisant des villes, nous devons penser que la guerre est possible [...]»⁶. »

Dès les années 1920-1930, de nombreux urbanistes européens ont tenté de développer des formes urbaines résistantes aux attaques aériennes. En 1930, Le Corbusier présente ses vues sur ce sujet lors d'une conférence à Moscou (Cohen 2011 : 23). L'Union soviétique n'est pas en reste : depuis la fin des années 1920, les décideurs s'interrogent sur les formes d'aménagement du territoire les mieux adaptées à la défense (Meerovič 2010). En 1937, les bombardements de Durango et de Guernica impressionnent les dirigeants soviétiques. À partir de 1941, les bombardements de villes telles que Minsk, Moscou, Leningrad et Stalingrad, montrent leur vulnérabilité (Overy 2014). Ils confirment la nécessité de protéger les villes et leurs habitants par des mesures de camouflage et par une adaptation des formes bâties. En plus des mesures mises en place avant et pendant la guerre (Cohen 2011 : 207-210), le gouvernement impose, au travers de normes approuvées en 1948 et en 1951, des contraintes supplémentaires aux formes urbaines⁷. Le décret de 1956 s'inspire de ces normes mais s'en distingue à plusieurs égards.

Les textes de 1951 prévoient une norme d'écartement de plusieurs centaines de mètres entre les nouveaux quartiers résidentiels et les usines classées. En 1956, cette distance est portée à cinq kilomètres. À la logique de cordon sanitaire et au principe d'écartement succèdent l'éloignement physique entre zones industrielles et zones résidentielles et la dislocation de l'urbain. L'interdiction de construire des bâtiments industriels en ville relève de la même logique, qui peut s'expliquer par une adaptation à l'évolution technologique des armes de destruction. Il n'est pas possible de connaître précisément l'information sur les effets des armes nucléaires dont disposaient les auteurs des normes. Mais on peut formuler des hypothèses sur leurs imaginaires de guerre.

Dans les discussions préparatoires, les dirigeants de l'Académie puisent dans leurs souvenirs de la « Grande Guerre patriotique » (1941-1945) pour appréhender le nouveau danger. L'architecte Nikolai Baranov, vice-président de l'Académie, a occupé le poste d'architecte en chef de Leningrad de 1938 à 1950 et été récompensé pour son engagement en faveur du MPVO durant le siège de la ville. En 1955, il rappelle aux chercheurs en charge de la rédaction des normes la nécessité de prendre en compte l'expérience vécue de la guerre⁸. Lors de la même réunion, l'architecte Karo Alabian qui a été chargé dès 1943 d'établir le plan de reconstruction de Stalingrad, rappelle que les égouts souterrains ont offert une protection efficace aux

habitants durant la bataille et réclame l'amélioration des abris antiaériens. Comme en France, la guerre vécue représente une référence mémorielle fondamentale pour la guerre froide vue d'en bas (Büttner et Martin 2014).

Cette référence ne doit toutefois pas être surestimée et plusieurs aspects situent bien les normes de 1956 dans le contexte de la guerre nucléaire, voire thermonucléaire (les premiers essais de bombe H ont lieu aux États-Unis en 1952 et en URSS en 1953). Dans les normes elles-mêmes, l'estimation du danger apparaît notamment sous la forme du risque d'incendie dans les quartiers résidentiels. On sait en effet qu'une explosion nucléaire provoque une onde de choc (le souffle) et un flash thermique, rayonnement lumineux intense qui déclenche des incendies à grande distance du lieu de l'explosion. Prévenir la propagation d'incendies à l'échelle de toute une ville est donc un défi posé par l'utilisation des armes nucléaires. Partant du principe que l'habitat ne sera pas la cible directe des attaques, les normes placent les nouveaux quartiers résidentiels dans la mesure du possible hors de la portée des effets de l'explosion nucléaire. En outre, on sait que, dans le contexte de guerre thermonucléaire, les abris souterrains offrent la seule protection efficace (Farish 2003). L'insistance d'Alabian traduit donc une évolution même s'il fait référence au passé. Cette évolution impose une nouvelle répartition géographique des investissements en matière de MPVO sur le territoire national. Au début des années 1950, le principal poste concerne déjà les abris antiaériens et il est concentré dans des villes telles que Moscou, Leningrad, Kiev et Tallinn. En 1956, des villes telles que Riga et Tbilissi, peu dotées auparavant, deviennent prioritaires⁹.

Désormais, ces deux villes sont également considérées comme des cibles (fig. 1). Sur quels critères ont-elles été choisies ? La sélection de localités dispersées dont la liste est annexée au décret ne comprend pas toutes les villes des régions frontalières et des « fronts d'industrialisation ». Pourtant, dans les années 1950, les logiques de défense frontalière et en profondeur imprègnent encore le regard porté par les administrations du MPVO sur les villes (Vladimirov *et al.* 2004). Mais elles sont contrecarrées par les progrès techniques : l'allongement du rayon d'action des bombardiers permet la pénétration de l'ennemi dans l'espace aérien et l'augmentation du pouvoir des bombes va de pair avec leur concentration sur des cibles stratégiques. Différents documents expliquent que les cibles visées par l'ennemi sont désormais les usines et les centres des grandes villes, et que leur choix est effectué en collaboration avec le comité de Planification économique¹⁰. Il y a du vrai dans cette estimation du danger comme le signale un plan d'attaque américain récemment déclassifié et daté de cette période, qui prévoit d'anéantir Moscou et Leningrad et de concentrer l'attaque sur le complexe militaro-industriel (Burr 2015).

Par ailleurs, on sait que, parallèlement au décret du 15 juin 1956, toute l'administration du MPVO est réorganisée et son fonctionnement est revu. Ces différents éléments invitent à faire l'hypothèse d'un changement de la stratégie de défense nationale pour faire face au danger nucléaire, bien que ce changement ne soit pas explicité dans les archives déclassifiées.

Une réaction soviétique à la menace nucléaire

Différentes publications dans des revues d'architecture accompagnent la mise en place de la politique de déconcentration urbaine à partir de la fin de l'année 1955 (Škvarikov 1955 ; Škvarikov 1956 ; Ikonnikov 1956 ; Tvel'kmejer 1956). Ces textes donnent l'image d'un transfert de savoirs en matière de construction de villes-satellites (depuis l'Angleterre et la Suède) grâce à des voyages réalisés par leurs auteurs. Après une interruption en 1948 (Essaïan 2001), les voyages d'architectes et d'ingénieurs soviétiques ont en effet repris la direction de l'Ouest en juin 1955. Les comptes rendus qu'ils établissent à leur retour mettent en avant cette « expérience étrangère »¹¹. Pourtant, les documents déclassifiés qui se réfèrent à la préparation du décret sont antérieurs à ces premiers voyages et expriment avant tout la nécessité d'un transfert de pratiques américaines en matière de défense passive. Les données dont disposent les spécialistes proviennent non pas de comptes rendus de voyages récents, mais de ce qu'ils appellent la « *literatura* » (documentation technique, publications et textes législatifs). On retrouve ici un mode de transfert qui prévalait chez les architectes avant que les voyages se généralisent dans les années 1920 (Essaïan 2001).

Parmi cette « littérature », un rapport de mai 1955 intitulé « Aperçu des données de l'étranger » justifie les mesures proposées notamment par le compte rendu d'une mission britannique au Japon en 1946 et par les résultats de l'essai nucléaire américain Apple-II mené sur le site d'essais du Nevada le 5 mai 1955¹². Dans le cadre de cet essai (bombe A), l'administration américaine de défense passive (la FCDA) fait construire un ensemble de bâtiments (nommé *Survival Town*) à environ un *mile* (1,6 km) du lieu de l'explosion pour mesurer les effets destructeurs de la bombe sur différentes constructions. Elle réalise un film documentaire sur cet essai qui explique que les dégâts produits par une bombe H de calibre moyen à dix *miles* du lieu de l'explosion sont équivalents à ceux produits par l'essai Apple-II sur ces bâtiments¹³. Au contraire de l'Union soviétique, les États-Unis communiquent beaucoup sur la défense passive (Mielke 2005). Dans ce rapport, l'organisation de la FCDA mise en place vers 1950 et l'expérience américaine de construction d'abris et de planification de l'évacuation sont également citées en modèle. Il s'agit donc d'évaluer le danger aérien à l'aune de la politique américaine de défense passive.

Le décret peut ainsi être interprété comme une réaction soviétique à une démonstration de force des États-Unis, faite de communication sur les essais nucléaires et la défense passive. Les normes sont préparées par des chercheurs de l'Académie en exécution d'une commande passée par le Kremlin en mai 1954¹⁴, c'est-à-dire peu après l'essai thermonucléaire américain Bravo sur l'atoll de Bikini et la publication du président de la FCDA sur ce sujet dans *Newsweek* (Farish 2003). La politique de déconcentration urbaine s'apparente ainsi à une véritable préparation à la guerre de la part des acteurs non-militaires. Celle-ci nuance l'image du rapprochement entre les deux blocs du milieu des années 1950, marquée côté soviétique par les déclarations de Khrouchtchev sur la « coexistence pacifique » et par la réduction de plus de moitié des effectifs de l'armée.

Pour ce qui nous intéresse, dans les rapports adressés au comité de Construction, les États-Unis servent de modèle sur deux points : le critère industriel dans la désignation des cibles et le déplacement de l'industrie et de la population vers des villes-satellites. D'après ces textes, la politique américaine de déconcentration prévoit la classification des régions et des villes en fonction de leur taille et de celles des usines qui s'y

trouvent, ainsi que la concentration des investissements industriels dans les petites villes, l'isolement des usines et des villes nouvelles et la délocalisation de l'industrie. À l'exposé des résultats de cette politique, le rapport oppose un état des lieux de la concentration urbaine en cours en Union soviétique. Le pays doit notamment reprendre aux États-Unis l'idée de calibrer la déconcentration sur le rayon de destruction des bombes, puisque « le pourcentage de décès parmi la population dépend de sa localisation par rapport au lieu de l'explosion¹⁵ ». Viktor Babourov, directeur de l'Institut d'urbanisme de l'Académie, explique au comité de Construction que le pays est en retard par rapport à l'étranger pour justifier :

« L'écart actuel de 500-1 000 m entre usines et habitat n'est pas suffisant en cas d'attaque atomique. D'après des données du ministère de la Défense de 1954, l'explosion d'une bombe atomique de calibre moyen provoque la destruction totale du tissu urbain sur un rayon de 1,5-2 km, et les bombes de calibre supérieur de 2,5-3,5 km. C'est pourquoi, afin de préserver les quartiers résidentiels d'une attaque à l'arme atomique, il ne faut pas autoriser la construction de logements à moins de 2-3 km des industries et autres installations classées¹⁶. »

La rhétorique du retard sur l'étranger et du manque d'expérience nationale est ici à nouveau mobilisée après avoir largement disparu du langage architectural soviétique dans les années 1930 (Essaian 2001). Elle sert ici à convaincre le président du comité de Construction de la nécessité des mesures proposées. Cet usage, qui n'apparaît pas aussi central dans les discussions entre spécialistes, ne doit pas cacher une certaine distance vis-à-vis du modèle américain.

En effet, les formes constructives imaginées pour les villes-satellites soviétiques (avec des immeubles de logements en étages) diffèrent fortement de celles de leurs homologues américaines (maisons basses). Contrairement à une idée reçue, plusieurs théories préconisent les fortes densités du bâti face au danger aérien (Durth *et al.* 2007 : 146 ; Cohen 2011 : 148). Conformément à ces théories, les dirigeants soviétiques demandent aux urbanistes d'empêcher l'éparpillement des villes sous forme de « petits villages »¹⁷, autrement dit l'étalement urbain à l'américaine (*sprawl*). La consigne n'est toutefois pas explicite aux yeux de tous les décideurs locaux, dont certains perçoivent cette injonction comme contradictoire vis-à-vis de la déconcentration¹⁸. Cette distance au modèle américain justifie que les modèles anglais et suédois de villes-satellites, avec leurs barres d'immeubles, soient davantage mis en avant dans les revues d'architecture lors de la mise en œuvre de la politique de déconcentration.

Surtout, comme on l'a évoqué précédemment, les villes-satellites ne sont pas une nouveauté en Union soviétique. Même si l'expérience soviétique en la matière est gommée des discussions (et des sources), il ne fait aucun doute que le souvenir est présent dans l'esprit des acteurs. Autrement dit, le modèle américain de défense passive nourrit la circulation de modèles urbains nord-européens et même soviétiques.

La stratégie des dirigeants de l'architecture

La menace atomique comme tremplin à la modernisation des villes

La politique étudiée s'appuie à la fois sur des considérations de défense et sur un programme de modernisation des villes qui répond notamment à ce qui est perçu comme un problème de « concentration » urbaine. Efi Markou a montré comment, en France dans les années 1930, le danger aérien s'est immiscé dans les discussions sur la ville et comment les spécialistes de la ville ont repris aux militaires des arguments liés

à la défense pour donner plus de poids aux principes d'aménagement qu'ils prônaient (Markou 2001). Comment les instigateurs du décret étudié entendent-ils, eux, l'articulation entre objectifs de transformation des villes et objectifs de défense ?

À l'occasion de la préparation des normes, les dirigeants de l'Académie et du comité de Construction expriment de tels objectifs conjoints pour les « très grandes villes » qu'étaient Moscou, Leningrad et Kiev, mais pas pour les autres. Concernant Erevan, la préoccupation des dirigeants concerne l'évacuation de la population à cause du relief. À Gorki et Kemerovo, les baraquements ouvriers en bois (qui représentent 18 et 34 % des surfaces habitables de ces villes en 1955), situés à proximité des usines, facilement inflammables, représentent un danger pour leurs habitants en cas d'attaque¹⁹. Pour Minsk, Novossibirsk et Stalingrad, la préparation du décret est motivée par la volonté de contrôler l'urbanisation jugée galopante²⁰. L'urbanisme de la ville nouvelle de Magnitogorsk est présenté, lui, comme un repoussoir en termes d'esthétique et d'hygiène²¹. Les villes baltes, centrasiatiques ou d'Extrême-Orient ne sont pas mentionnées. Les dirigeants de l'architecture ne sont donc pas mus par la volonté de « déconcentrer » toutes les villes concernées par le décret. Pourquoi le champ d'application de celui-ci est-il alors aussi large ? C'est la question posée au présidium de l'Académie par l'architecte Konstantin Trapeznikov, en charge de la rédaction d'une partie des normes :

« [Ces recommandations] ne refléteraient-elles pas une certaine influence de la psychose atomique, la peur d'événements qui pourraient se produire ou aussi bien ne pas se produire ? Pourquoi nous faudrait-il partir de la supposition que toutes les villes seront exposées à la bombe atomique ? [...] Est-il nécessaire d'accabler notre urbanisme de conditions rigides qui bloqueront pour longtemps les limites du développement de nos villes ? Cette question est très grave. [...] Si ces recommandations alourdisent notre pratique et la politique de l'urbanisme et si ces suppositions se révèlent contraires aux intérêts du développement de l'urbanisme, alors il est peut-être juste de nous demander dans quelle mesure nous avons raison de bloquer le développement de nos villes. Certes, ces recommandations sont en accord avec l'objectif principal du développement humain de nos villes, notamment les questions d'hygiène. [...] Nos villes se développent de manière peu satisfaisante de ce point de vue et il faut dire que ces mesures dont les fondements sont ici jetés, ne contredisent pas les missions fondamentales de la reconstruction de nos villes. [...] Des camarades ukrainiens disent qu'une concentration monstrueuse de l'industrie est en cours et que ces dispositions [...] sont nécessaires. [...] Ces recommandations sont importantes, mais il est essentiel de vérifier comment on peut les mettre en œuvre en pratique dans des villes en particulier²². »

Trapeznikov exprime à la fois la convergence entre défense passive et urbanisme et l'enthousiasme de certains urbanistes face à la restriction de la croissance urbaine. Mais il exprime ses doutes sur la portée des prescriptions en cours d'élaboration et dénonce une « psychose atomique ». Il questionne la mission des administrations centrales de l'architecture et souligne la contradiction entre la volonté de tout contrôler et un intérêt pour un nombre limité de villes. On trouve dans la réponse que lui fit le vice-président de l'Académie, Baranov, une explication :

« L'Académie d'architecture est en retard sur la formulation des nouveaux principes de l'urbanisme. Le bâti de nos villes date surtout du XIX^e et du début du XX^e siècles. [...] La question du danger atomique est très large. Je ne vois pas là de point qui contredise un développement harmonieux. Peut-être que ce sera un tremplin qui nous arrachera des traditions qui nous relient avec l'histoire passée de l'urbanisme ; c'est pourquoi, personnellement, la question de savoir si on nous reprochera d'être à la mode ou de surévaluer le danger atomique ne m'effraie pas. Si nous prenons en compte l'expérience de la dernière guerre, si nous voulons moins de pertes, nous devons être le plus prêts possible, supposer le pire²³. »

Dans cette déclaration, Baranov tire profit des « émotions nucléaires » comme le font de nombreux administrateurs européens au même moment (Miclot 2014). Mais il ne faut pas voir ici seulement une manipulation. Comme on l'a vu, les dirigeants de l'architecture sont depuis longtemps familiarisés avec les questions militaires et sont réellement préoccupés par les questions de défense des villes. Baranov lui-même a l'expérience du siège de Leningrad, durant lequel, en tant qu'architecte en chef de la ville, il a assumé de lourdes responsabilités en matière de MPVO : il ne prend pas à la légère les questions de défense. Je conclus ici à une forme d'accord entre objectifs de défense et de transformation des villes.

L'état des sources ne permet pas de savoir si Baranov met en place cette stratégie pour gagner l'appui des militaires et des dirigeants à la réforme de l'urbanisme, ou s'ils sont déjà acquis à cette cause. Un élément de contexte suggère une autre piste d'interprétation : le contexte de défense donne une force symbolique et juridique au décret, garantie de sa mise en œuvre. En effet, au printemps 1955, le Conseil des ministres de l'URSS a délégué à certaines autorités régionales le pouvoir de valider les plans d'urbanisme des capitales régionales. Cette mesure s'inscrit dans une vaste entreprise de décentralisation administrative et économique du pays engagée en 1954. Dans ce contexte, les normes offrent au comité de Construction un instrument de contrôle à distance des transformations des villes, instrument auquel l'objectif de défense donne un poids qui contredit les effets de la décentralisation.

Dans l'annexe 1 au décret, on peut lire tout autant la liste des cibles d'une attaque potentielle que celle des « grandes villes » du pays, c'est-à-dire celles de plus de 500 000 habitants. Cette catégorie administrative concentre l'intérêt des administrations centrales de l'architecture et est l'objet de politiques de construction de logements collectifs engagées en 1955-1956. En matière d'urbanisme, la carte de la guerre froide reprend donc une forme qui n'est pas uniquement définie par des considérations de défense.

Tirer profit du secret

C'est dans le plus grand secret que les dirigeants de l'architecture s'approprient des arguments d'ordre militaire pour justifier la politique de déconcentration. Durant les années 1950, la défense passive est le principal sujet secret de recherche de l'Académie. Entre 1954 et 1956, elle fait l'objet de deux études confiées à de petites équipes de chercheurs²⁴. L'élaboration des normes est discutée durant les réunions « fermées » du présidium de l'Académie. Le caractère secret de la « littérature » entraîne des difficultés qui sont évoquées pendant ces réunions. En juin 1955, à l'occasion de discussions sur la préparation de la deuxième version des normes, Babourov déclare :

« Nous avons préparé les “considérations générales” relatives à la planification et à l'aménagement des villes. Nous les avons envoyées au MPVO où elles passent d'un département à l'autre, et ils n'ont pas rédigé leur avis. Le 18 mai, ils ont rendu, à notre demande, un avis oral sur ce travail. Mais ils ont prévenu qu'ils pourraient modifier les données de référence. Quelle puissance atomique prendre en compte : ceci n'est pas de notre compétence. Vingt-cinq kilomètres peut-être ? Ce sont des choses pour lesquelles nous ne pouvons être juges, nous ne connaissons pas la littérature spécialisée²⁵. »

Dans ces problèmes de communication (dans la diffusion d'avis écrits et la consultation de la « littérature »), on devine les obstacles institutionnels et interpersonnels qui empêchent les chercheurs de

travailler. Ces obstacles sont institués par les règles de sécurité liées au secret, à commencer par la distribution des habilitations de sécurité. L'architecte Nikolaï Kolli explique les difficultés à mobiliser son institut de recherche pour préparer les normes dans la mesure où seuls quatre de ses collaborateurs sont habilités²⁶. À l'Académie comme dans de nombreuses administrations, le secret structure les rapports entre individus et participe à l'organisation de leur travail (Zakharova 2013 ; Le Bourhis 2015). Rattacher la politique de déconcentration urbaine au cadre légal de la défense passive renforce donc les contraintes qui s'appliquent au cadre de travail de ces spécialistes.

Mais le secret n'est pas seulement subi. Comme pour la menace atomique, les sources signalent que les acteurs en tirent profit. À l'Académie, le vice-président Davydov déclare en juin 1955 :

« Nous avons créé nous-mêmes la confusion entre les missions secrètes et les missions non secrètes. Il s'agit du même travail. Aujourd'hui, nous ne pouvons plus concevoir de bâtiments, d'îlots, ni de villes sans prendre en compte les facteurs architecturaux, constructifs et militaires. [...] Il ne peut y avoir d'instructions relatives à l'urbanisme ne prenant pas en compte les exigences militaires. Les directeurs des instituts doivent rendre ces thèmes prioritaires et les confier à leurs meilleurs collaborateurs. Un directeur d'institut confiera les tâches les plus complexes aux uns, et les tâches non-secrètes aux autres. Les justifications peuvent être secrètes mais le résultat peut ne pas l'être²⁷. »

Il s'agit donc d'élaborer des normes non secrètes, que les architectes et les ingénieurs du pays devront appliquer alors qu'ils en ignorent le fondement. La discussion signale que cette exigence est parfaitement intégrée par les représentants des instituts de recherche en charge de l'élaboration des normes. De fait, la promotion publique de la politique de déconcentration urbaine n'établit aucun lien avec le MPVO (Baburov 1956). À moyen terme, les projets de recherche confiés à l'Académie visent à également rédiger des chapitres de normes plus générales d'urbanisme prenant en compte le danger atomique mais sans l'affirmer. Ce sera fait avec les « Droits et normes de planification et d'aménagement des villes » promulgués le 1^{er} décembre 1958 et qui reprennent en large partie le texte de juin 1956 en gommant les traces des questions de défense.

Les dirigeants soviétiques de l'architecture ne se soumettent pas seulement à l'autorité du secret : ils sont actifs eux-mêmes dans les jeux de pouvoir que celui-ci engendre. Le secret est une ressource pour l'action et offre, en quelque sorte, des possibilités à ces dirigeants du secteur de l'architecture. Ils imposent ainsi un changement aux dynamiques de transformations des villes sans laisser de traces de l'artifice juridique. Le cadre juridique du MPVO est une garantie mais ne peut pas être affiché. Le profit tiré du secret mène donc à un oubli orchestré des contraintes de défense.

On ne peut s'empêcher ici de rapprocher cette stratégie de communication de l'absence de mention des objectifs de défense (dans les publications comme dans les correspondances de l'époque) et de la méconnaissance de la politique de déconcentration. Finalement, ce n'est pas tant le caractère secret du texte du décret qui explique cette méconnaissance, mais bien le jeu des acteurs. La question de « l'oubli de la Guerre froide » préoccupe les historiens (Rouso 2014). L'enquête montre que l'oubli n'est ici pas le fruit des transformations postérieures à la disparition du bloc communiste mais que l'action des responsables de l'architecture organise elle-même l'oubli.

La mise en œuvre du décret dans le contexte de décentralisation

Dans les mois qui suivent la communication du décret, les acteurs de différentes régions s'expriment à propos de la politique de déconcentration : dans des correspondances adressées à Moscou, dans des discussions internes ou bien dans la presse spécialisée. Ces documents, où les questions de défense ne sont donc pas abordées, expriment de nombreuses réticences. Les archives du comité de Construction comprennent ainsi des doléances émanant de différentes autorités russes et kazakhes. Celles-ci traduisent des tentatives de contourner l'obligation de reprendre les plans d'urbanisme existants. Elles mettent en avant le manque de personnel et les difficultés techniques et financières.

Dans les villes qui ne sont pas concernées par les restrictions de construction, les normes posent des problèmes de localisation des quartiers de logements par rapport aux sites classés (par exemple à Krasnozavodsk, Lipetsk et Novotcherkassk en Russie)²⁸. En septembre 1956, le comité de Construction de la république socialiste soviétique (RSS) kazakhe signale que la relocalisation des sites classés exige de corriger les plans d'urbanisation de nombreuses villes, notamment celui d'Alma-Ata. Mais la conception en urbanisme est très concentrée dans le pays : les plans de la majeure partie des villes kazakhes ont été réalisés par des bureaux d'études situés à Leningrad et à Moscou. Le gouvernement kazakh signale donc que si ces plans doivent être repris par les bureaux d'études qui les ont réalisés, alors les agences kazakhes (dont il a la tutelle) n'ont la charge que de ceux de Karaganda et de Tchimkent²⁹ !

Dans les villes concernées par les restrictions de construction (fig. 1), le décret impose la reprise complète de tous les plans d'aménagement. Le comité de Construction de la République fédérative russe adresse au comité de Construction de l'URSS une demande de crédits. Il la justifie par l'étendue des reprises d'études qui touchent les plans généraux d'aménagement validés de vingt-cinq villes russes (qui tiennent compte des normes de MPVO de 1951 mais pas de celles de 1956) et les plans de trois régions urbaines en cours d'étude (Irkoutsk, Kouïbychev et Stalingrad)³⁰.

Autre stratégie, l'architecte en chef de Leningrad publie dans le journal *Architecture et construction à Leningrad* un texte où il remet en cause la nécessité de construire des satellites (Kamenskij 1956). Il explique qu'à Moscou, les conditions naturelles sont favorables mais qu'autour de Leningrad, « tourbières et marécages limitent les possibilités de développement de satellites ». Il dénonce le coût des relevés nécessaires à la nouvelle étude régionale. À un tel poste de responsabilité, c'est en connaissance de cause qu'il se prononce. Il profite donc de sa double position (parmi les initiés et devant les lecteurs) pour faire valoir les intérêts de tiers (les urbanistes, la municipalité), c'est-à-dire qu'il s'érige en contrôleur, au sens que donne Erving Goffman à ce mot (Goffman 1973 : 142-145).

Toutefois, la localisation de villes-satellites autour de Moscou pose également des difficultés : tous les efforts seront concentrés vers un satellite qui ne répond pas à toutes les exigences du décret mais permet de réduire les coûts, Krioukovo, renommé plus tard Zelenograd ou « ville verte » (Colton 1995 : 477-478). Mais les propositions concernant les villes-satellites sont évaluées par le comité de Construction de l'URSS dès la

fin juin 1956, avant même que le décret arrive en province³¹. On retrouve ici ce rapport si particulier qu'entretient Moscou avec les administrations centrales, mis en évidence par Timothy Colton.

Les réticences précitées s'expliquent par le contexte de la politique de déconcentration et de décentralisation engagée par le Kremlin depuis 1955 en matière de construction (Kibita 2013). Obligés d'appliquer sans moyens une politique pharaonique, les acteurs de région expriment des réticences et demandent la délégation de budgets. Ces réactions ont été rapidement perçues par le comité de Construction. Dans une note adressée à son président fin août 1956, Aleksandr Golovtchenko, chef du département d'Urbanisme du comité, signale déjà les difficultés : le décret contredit localement les directives en matière de construction de logement données après le XX^e congrès³².

C'est notamment le cas à Riga, capitale de la RSS lettone. Dans cette ville, l'application de la majeure partie des articles du décret est rapide³³. Contrairement à Alma-Ata, la ville dispose d'urbanistes. Comme à Moscou et contrairement à Leningrad, ceux-ci intègrent avec enthousiasme les contraintes du décret au plan régional en cours d'étude (Le Bourhis 2015 : 277). Cette réaction s'explique par un volontarisme local qui n'a pas faibli depuis les années 1920. Toutefois, pour certains acteurs locaux, le décret contredit la politique nationale de construction de logements, engagée à marche forcée sur le territoire municipal depuis quelques mois. Le président du comité de Construction de la RSS lettone organise une réunion de crise le 14 août 1956 qui porte sur ce sujet. Il y convie six représentants de la municipalité de Riga, un responsable du principal bureau d'études de la ville et le chef de l'état-major régional du MPVO, qui est chargé de préparer un décret local en réplique à celui du 15 juin³⁴. Soutenu par l'architecte en chef de la ville et le bureau d'études, le maire Vilhelms Lecis déclare :

« Le comité exécutif municipal a été obligé [...] d'interrompre la distribution de parcelles aux nouveaux investisseurs. Pendant ce temps, les bureaux d'études ne travaillent pas à plein régime. Il faut faire rapidement des propositions concrètes car de nombreux investisseurs ont les moyens de construire cette année des usines et des logements³⁵. »

Faut-il remettre en cause les projets de construction engagés sur le territoire municipal ? Lecis demande aux autorités lettones de prendre position. Pendant quelques mois, un débat entre dirigeants, urbanistes et économistes porte sur la possibilité de ne pas appliquer l'interdiction de construction à la totalité du territoire municipal, c'est-à-dire sur le caractère coercitif de l'article 2 (Le Bourhis 2015 : 275). Notons que dans la copie du décret conservée à Riga, l'expression « en priorité », employée dans cet article, est soulignée au crayon (doc. 1a et 1b). Début 1957, une solution de compromis est trouvée, juste avant que le Kremlin abroge cet article.

À Riga, la planification de la construction d'abris antiatomiques cause également des difficultés. L'édification d'une centaine d'abris en 1956 ne suffit pas. Le gouvernement de la RSS et la ville sont en désaccord sur la réalisation du plan de localisation des abris. Le comité letton de Planification économique exige que la municipalité le réalise. Celle-ci lui oppose le manque d'urbanistes dans ses services³⁶. Or, elle est justement en train de créer sa propre agence d'urbanisme contre l'avis de certains responsables de la RSS (Le Bourhis 2015 : 232-238). Autrement dit, la municipalité tire profit du décret pour mieux justifier son

émancipation vis-à-vis des autorités lettones. Encore une fois, le contexte de décentralisation explique les stratégies des acteurs dans l'exécution du décret.

La décentralisation engagée en 1954-1955 est un aspect essentiel de l'urbanisme soviétique de la fin des années 1950. Cette dynamique territoriale explique à la fois le décret et les formes locales que prend le débat sur son application. Elle explique aussi la variété des réactions constatées, d'Alma-Ata qui souffre de la concentration préexistante à Riga qui s'engage avec enthousiasme sur la voie des réformes, tandis que Moscou continue de jouir d'un statut particulier.

Conclusion

L'enquête à propos du décret de 1956 interroge les manifestations de la guerre froide dans le domaine de l'urbanisme sur une brève période. À Moscou, des architectes et des ingénieurs, spécialistes non-militaires, se saisissent des questions de défense. Ils mobilisent des imaginaires du danger inspirés par leur propre expérience de la guerre et stimulés par la communication des États-Unis sur les armes nucléaires, pour promouvoir une nouvelle politique d'aménagement, la déconcentration urbaine. Loin de l'image de paranoïa sécuritaire associée parfois à la guerre nucléaire, ces acteurs tirent profit des questions de défense sans mauvaise foi : leur démarche s'inscrit dans la continuité d'une longue prise en compte dans l'urbanisme des questions de défense auxquelles ces acteurs sont sensibles. En retour, cette dimension urbaine imprime sa marque aux mesures de défense passive prises dans les villes : ici, la carte et la chronologie de la Guerre froide se superposent à celles des grandes villes et de la décentralisation.

Par ailleurs, l'enquête tire un double profit du caractère secret du décret du 15 juin 1956. Outre les connaissances nouvelles apportées par la lecture du texte lui-même, les stratégies des acteurs autour de sa diffusion apportent des éléments à l'histoire de l'État soviétique qui invitent à changer de regard sur les communications confidentielles et leur économie. Il faut retenir une chose essentielle. Le secret d'État n'est pas qu'un instrument de contrôle imposé par la hiérarchie : les acteurs s'en saisissent eux-mêmes à leur profit. La méconnaissance de la politique étudiée doit être replacée dans la perspective de cette stratégie. À l'intérieur des administrations centrales de l'architecture, les enjeux de défense sont discutés mais ils sont masqués vis-à-vis de l'extérieur et dans l'application de cette politique, ouvrant la porte à un processus d'oubli organisé.

* Je remercie Juliette Denis et Larissa Zakharova qui ont relu des versions provisoires de ce texte.

Ouvrages cités

- BABUROV, Viktor V. 1956. « Novye pravila i normy planirovki i zastrojki gorodov », *Arkhitektura SSSR*, n° 7 : 19-20.
- BACKOUCHE, Isabelle. 2013. « Éclaircir le changement urbain. Le tuilage des contextes de l'îlot 16 à Paris », in Florent Brayard (dir.), *Des contextes en histoire*. Paris, Centre de recherches historiques : 151-179.
- BOHN, Thomas. 2008. *Minsk – Hauptstadt des Sozialismus: Stadtplanung und Urbanisierung in der Sowjetunion nach 1945*. Cologne / Weimar / Vienne, Böhlau.

- BUCKLEY, Cynthia. 1995. « The Myth of Managed Migration: Migration Control and Market in the Soviet Period », *Slavic Review*, vol. 54, n° 4 : 896-916.
- BURR, William. 2015. « U.S. Cold War Nuclear Target Lists Declassified for First Time », *The National Security Archive*, 22 décembre 2015. URL : <http://nsarchive.gwu.edu/nukevault/ebb538-Cold-War-Nuclear-Target-List-Declassified-First-Ever/> [consulté le 30 décembre 2015].
- BUTON, Philippe, Olivier BÜTTNER et Michel HASTINGS (dir.). *La Guerre froide vue d'en bas*. Paris, CNRS Éditions.
- BÜTTNER, Olivier et Annie MARTIN. 2014. « Imaginaires de guerre : l'ennemi intérieur en Guerre froide. France, années 1950 », in Philippe Buton et al. (dir.), *La Guerre froide vue d'en bas*. Paris, CNRS Éditions : 21-39.
- COHEN, Jean-Louis. 2011. *Architecture in uniform: Designing and building for the Second World War*. Montréal / Paris, Canadian Centre for Architecture / Hazan.
- COLTON, Timothy J. 1995. *Moscow: Governing the socialist metropolis*. Cambridge (Massachusetts) / Londres, The Belknap Press of Harvard University Press.
- DURTH, Werner, Jörn DÜWEL et Niels GUTSCHOW. 2007. *Architektur und Städtebau der DDR: Die frühen Jahre*. Berlin, Jovis.
- ESSAÏAN, Elisabeth. 2001. « L'Amérique des architectes russes et soviétiques. Miroir et projections des ambitions urbaines 1876-1953 », *Espaces et Sociétés*, n° 107 : 37-64.
- 2006. « Le plan général de reconstruction de Moscou de 1935. La ville, l'architecte et le politique, Héritages culturels et pragmatisme économique », thèse de doctorat en architecture sous la direction de Jean-Louis Cohen, université Paris VIII.
- FARISH, Matthew. 2003. « Disaster and decentralization: American cities and the Cold War », *Cultural Geographies*, n° 10 : 125-148.
- FRENCH, Anthony R. 1995. *Plans, pragmatism and people: The legacy of Soviet planning for today's cities*. London / Pittsburgh, UCL Press / University of Pittsburgh Press.
- GOFFMAN, Erving. 1973. *La mise en scène de la vie quotidienne*, vol. 1 : *La présentation de soi*. Paris, Éd. de Minuit.
- IKONNIKOV, Andrej V. 1956. « Puti razvitija bol'sikh gorodov za rubežom », *Arkhitektura i stroitel'stvo Leningrada*, n° 3 : 29-34.
- KAMENSKIJ, Valentin A. 1956. « Voprosy rassredotočeniija krupnogo goroda », *Arkhitektura i stroitel'stvo Leningrada*, n° 3 : 2-4.
- KIBITA, Nataliya. 2013. *Soviet Economic Management under Khrushchev: The Sovnarkhoz Reform*. New-York, Routledge.
- KHOREV, Boris S. 1975. *Problemy gorodov: Urbanizacija i edinaja sistema rasselenija v SSSR (Tom 2)*. Moscou, Mysl'.
- LE BOURHIS, Eric. 2015. « Avec le plan, contre le modèle. Urbanisme et changement urbain à Riga en URSS (1945-1990) », thèse de doctorat en histoire sous la direction de Yannis Tsiomis, EHESS.
- MARKOU, Efi. 2001. « Militaires et urbanistes durant les années 1930. L'aménagement urbain et la menace aérienne », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 91 : 18-26.
- MEEROVIČ, Mark G. 2010. « Administrativno-khozjajstvennoe rajonirovanie strany v 1920–1930-kh godakh. Osnova gradostroitel'noj politiki sovetskogo gosudarstva », in Julija L. Kosenkova (dir.), *Sovetskoe gradostroitel'stvo 1920-1930-kh godov: Novye issledovanija i materialy*. Moscou, LIBROKOM : 8-28.
- MICLOT, Isabelle. 2014. « Émotions nucléaires. La population française face à la menace de guerre nucléaire 1950-1960 », in Philippe Buton et al. (dir.), *La Guerre froide vue d'en bas*. Paris, CNRS Éditions : 289-307.

- MIELKE, Bob. 2005. « Rhetoric and ideology in the nuclear test documentary », *Film Quarterly*, vol. 58, n° 3 : 28-37.
- OVERY, Richard. 2014. *Sous les bombes. Nouvelle histoire de la guerre aérienne (1939-1945)*. Paris, Flammarion.
- ROSENFELDT, Niels Erik. 2009. *The « Special » World: Stalin's Power Apparatus and the Soviet System's Secret Structures of Communication*, vol. 1. Copenhague, Museum Tusulanum Press / University of Copenhagen.
- ROUSSO, Henry. 2014. « La guerre d'en bas n'aura pas lieu », in Philippe Buton *et al.* (dir.), *La Guerre froide vue d'en bas*. Paris, CNRS Éditions : 335-346.
- SENJAVSKIJ, Aleksandr S. 2003. *Urbanizacija Rossii v XX veke: Rol' v istoričeskom processe*. Moscou, Nauka.
- ŠKVARIKOV, Vjačeslav A. 1955. « Osnovnye voprosy planirovki i zastrojki sovetskikh gorodov », *Arkhitektura SSSR*, n° 12 : 7-15.
- 1956. « Planirovka i zastrojka gorodov Anglii », *Arkhitektura SSSR*, n° 3 : 47-52.
- TVEL'KMEJER, Viktor F. 1956. « Vellingbju – gorod-sputnik Stokgolma », *Arkhitektura i stroitel'stvo Leningrada*, n° 4 : 43-45.
- VLADIMIROV, Viktor A., Nikolaj N. DOLGIN et Fëdor G. MALANIČEV. 2004. *Ot MPVO k graždanskoj zaščite. Stranicy iz istorii MPVO-GO-RSČS sub''ektov rossijskoj federacii*. Moscou, Ministère russe pour les affaires de défense civile, des situations d'urgence et de la liquidation des conséquences des catastrophes naturelles.
- ZAKHAROVA, Larissa. 2013. « Transporter le secret d'État. La profession des coursiers en URSS, 1930-1960 », *Genèses*, vol. 90, n° 1 : 85-104.

¹ En russe rassredotočenie.

² En russe : « *Ob inženerno-tehničeskikh meroprijatijakh mestnoj protivovozdušnoj oborony (MPVO) po zaščite ot atomnogo oružija* ». Source : Archives d'État de Lettonie (Latvijas Valsts arhīvs, LVA dans les notes suivantes), fonds 270, inventaire 1c, dossier 2013, feuillets 27-71. Dorénavant, les références des sources archivistiques lettones et russes sont données sous une forme simplifiée (fonds–inventaire–dossier : feuillets).

³ LVA, 270–1c–1131 : 46, Arrêté du Conseil des ministres de l'URSS du 29 avril 1957 ; LVA, 270–1c–1079 : 101-103, Décret du Comité central du Parti communiste letton et du Conseil des ministres de la RSS lettone du 22 mars 1970.

⁴ En russe *razkrupnenie*.

⁵ Les interdictions de construction industrielle décidées par le Kremlin en 1931 concernaient Moscou et Leningrad et celles de 1939 Kiev, Kharkov, Rostov-sur-le-Don, Gorki et Sverdlovsk.

⁶ Archives économiques d'État de Russie (*Rossijskij Gosudarstvennyj Arkhiv Ėkonomiki*, RGAĖ dans les notes suivantes), 293–9–2 : 6-15, Procès-verbal de réunion du présidium de l'Académie d'architecture (AA dans les notes suivantes) du 2 juin 1955.

⁷ Décrets du Conseil des ministres de l'URSS n° 134-64s du 27 janvier 1948 et n° 202-90s du 23 janvier 1951 (LVA, 270–1c–320 : 25-26 ; LVA, 270–1c–636 : 20-55).

⁸ RGAĖ, 293–9–2 : 18-46, Procès-verbal de réunion du présidium de l'AA du 23 juin 1955.

⁹ Archives d'État de la Fédération de Russie (*Gosudarstvennyj Arkhiv Rossijskoj Federacii*), R5446–86a–7431 : 1-49, Bilan des investissements de MPVO pour la période 1946-1950 et projet de plan de construction d'abris souterrains pour la période 1952-1955 (à la date du 9 août 1951) ; RGAĖ, 4372–77c–269, Projet de plan d'investissements de MPVO pour le plan septennal 1959-1965, 1958.

¹⁰ RGAĖ, 339–2–469 : 148-169, Note de Viktor Babourov, chef de l'Institut d'urbanisme de l'AA, à Vladimir Koutcherenko, président du comité de Construction de l'URSS, du 24 juillet 1955 ; RGAĖ, 293–9–2 : 16-17, Compte rendu de la réunion du présidium de l'AA du 23 juin 1955.

¹¹ Voir RGAĖ 293–5–14 et 339–3–233, Comptes rendus des voyages de spécialistes à l'étranger en 1955-1956. Notamment le rapport de l'ingénieur Ivan Bordoukov qui évoque l'intervention de l'urbaniste anglais Thomas Sharpe au congrès de Vienne en janvier 1956.

¹² RGAĖ, 339–2–472 : 39-49, Rapport daté du 28 mai 1955, non signé.

¹³ « Operation Cue », consultable sur <https://archive.org/details/Operatio1955> [consulté le 25 novembre 2014].

¹⁴ RGAĖ, 293–9–2 : 48-49, Décision du présidium de l'AA du 8 décembre 1955 évoquant la commande passée par le Conseil des ministres de l'URSS par décret du 11 mai 1954.

¹⁵ RGAĖ, 339–2–472 : 39-49, *op. cit.* note 12. Ce rapport indique qu'à Hiroshima en 1945, « dans un rayon d'un quart de *mile* (400 m) de l'hypocentre, 95 % de la population a été tuée, dans un rayon d'un demi *mile* (800 m) 82 %, dans un rayon de trois quarts de *mile* (1 200 m) 72 %, dans un rayon d'un *mile* (1 600 m) 55 %. »

¹⁶ RGAĖ, 339–2–469 : 158, *op. cit.* note 10.

¹⁷ RGAĖ, 339–3–232 : 300, Instruction pour l'élaboration des plans d'urbanisme, 21 mai 1956.

¹⁸ Par exemple en Lettonie : RGAĖ, 339–3–232 : 89-90, Lettre de Matīss Plūdonis, vice-président du Conseil des ministres de la RSS lettone, à Nikolai Korobov, vice-président du comité de Construction de l'URSS, du 26 janvier 1956.

¹⁹ RGAĖ, 339–2–469 : 148-169, *op. cit.* note 10 ; RGAĖ, 293–9–2 : 31, *op. cit.* note 8.

²⁰ RGAĖ, 339–3–233 : 15-19, Note d'Aleksandr Golovtchenko, chef du département d'Urbanisme du comité de Construction de l'URSS, sans date (début 1956).

²¹ RGAĖ, 339–2–469 : 163, *op. cit.* note 10.

²² RGAĖ, 293–9–2 : 31-32, *op. cit.* note 8.

²³ RGAĖ, 293–9–2 : 37-38, *op. cit.* note 8.

²⁴ « Planification urbaine et infrastructures techniques des villes dans la perspective d'une attaque à l'arme atomique » et « Localisation et planification des entreprises industrielles dans la perspective d'une attaque à l'arme atomique ».

²⁵ RGAÈ, 293-9-2 : 8-9, *op. cit.* note 6.

²⁶ RGAÈ, 293-9-2 : 14, *op. cit.* note 6.

²⁷ RGAÈ, 293-9-2 : 6-7, *op. cit.* note 6.

²⁸ RGAÈ, 339-2-469.

²⁹ RGAÈ, 339-2-469 : 185-187, Lettre de Teodor Barag, vice-président du comité de Construction de la RSS kazakhe, à Nikolai Korobov, vice-président du comité de Construction de l'URSS, du 17 septembre 1956

³⁰ RGAÈ, 339-2-469 : 179-182, Lettre de G. Andronov, adjoint au chef du département d'Urbanisme du comité de Construction de la République fédérative de Russie, à Vasiliï Svetlitchnyi, vice-président du comité de Construction de l'URSS, du 23 août 1956.

³¹ RGAÈ, 339-3-231 : 89-93, Note d'Aleksandr Golovtchenko à Vasiliï Svetlitchnyi du 28 juin 1956 ; RGAÈ, 355-1-466 : 13, Ordre du jour de la réunion du présidium du Conseil des ministres de l'URSS du 19 mars 1957.

³² RGAÈ, 339-3-231 : 103-109, Lettre d'Aleksandr Golovtchenko à Vladimir Koutcherenko du 25 août 1956.

³³ Début 1957, le classement des usines et des villes est achevé, l'éclairage des villes est centralisé pour permettre son extinction rapide, les plans d'évacuation des villes sont validés (LVA, 270-1c-1151).

³⁴ LVA, 270-1c-1100 : 219-246, Dossier préparatif du décret du Conseil des ministres de la RSS lettone n° 457-72ss du 27 septembre 1956.

³⁵ LVA, 1382-1a-3 : 174-179.

³⁶ LVA, 270-1c-1151.